

COMPTE-RENDU SESSION DU MERCREDI 31 JANVIER 2018

Le Conseil municipal dûment convoqué le 25.01.2018, s'est réuni en session ordinaire le mercredi trente-et-un janvier 2018, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN.

Etaient absents excusés : Mr RIVES, pouvoir donné à Mr ROBLAIN,
Mr SCHIEBEN.

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD

1) AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY GRAND SUD RELATIVE AU CHANGEMENT DE DOMICILIATION DU SIÈGE SOCIAL

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de communes, qui prend acte du changement de siège social, de Châteaumeillant au Châtelet, n°6 Grande Rue. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, la modification des statuts présentée par la CdC.

2) AVIS SUR L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE ET PLAN DE FINANCEMENT Y AFFÉRENT

Madame le Maire rappelle le contexte déjà évoqué à l'occasion de la dernière séance de Conseil mais aussi lors de la rencontre du 19 décembre 2017 en présence de l'ABF, de l'architecte du projet, des entreprises et des élus. Des travaux supplémentaires ont été chiffrés par l'entreprise Dagois, titulaire du lot n°1, pierres de taille, soit une dépense supplémentaire de 29 185,44 € HT. En contrepartie, et de façon à compenser, autant que possible, le surcoût des travaux de maçonnerie, des travaux en moins-value ont été présentés par l'entreprise Battais Centre, titulaire du lot n°3 – couverture, soit une économie de 17 070,35 € HT.

Ainsi, Madame le Maire propose l'étude d'un plan de financement lié à ces travaux complémentaires :

- Dépenses =	12 115,09	
<i>Travaux de maçonnerie – pierre de taille =</i>	<i>29 185,44</i>	
<i>Travaux de couverture =</i>	<i>- 17 070,35</i>	
- Recettes =	12 115,09	
✓ Subventions =	6 057,55	
<i>Etat – DRAC :</i>	<i>4 846,04</i>	<i>(40 %)</i>
<i>Conseil départemental du Cher :</i>	<i>1 211,51</i>	<i>(10 %)</i>
✓ Autofinancement = <i>Fonds propres :</i>	6 057,54	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve les nouveaux engagements au titre de l'avenant n°2 au marché initial de travaux de restauration s'agissant des entreprises Dagois et Battais Centre,
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, notamment les contrats à intervenir avec les entreprises et les demandes de financement complémentaires.

3) MISE EN PLACE DU RIFSEEP EN FAVEUR DES AGENTS

Madame le Maire revient sur les modalités d'application du nouveau régime indemnitaire des agents étudiées en séance du 31 octobre 2017 et soumises au Comité technique. Tout en tenant compte de l'avis rendu par les instances de ce dernier et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en faveur des agents titulaires.

.../...

4) REPRISE D'UN BAIL RURAL EN RAISON DU CHANGEMENT DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DU PRENEUR

Madame le Maire précise au Conseil municipal qu'il s'agit des terrains communaux cadastrés ZH n°129 et 143, jusqu'alors donnés en location à l'EARL de la Gronnerie, représentée par Monsieur Gérard GALON. Ce dernier a informé la Commune de sa cessation d'activité et demande à ce que le bail soit établi au nom de son fils Victor GALON, ce dernier reprenant l'exploitation familiale à son nom propre. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, cette modalité et autorise Madame le Maire à signer le bail à ferme correspondant, dès lors que les instances liées au contrôle des structures auront fait part de leur décision relative à l'autorisation d'exploiter.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil municipal des prescriptions émises par la commission de sécurité à la suite du contrôle effectué au Foyer rural.
- Madame le Maire invite le Conseil municipal à réfléchir au maintien ou non du partenariat conclu avec France Loire pour la gestion des logements sociaux face à la mairie, le contrat arrivant à échéance en juin prochain.
- Madame le Maire indique avoir missionné l'entreprise Séquoia élagage afin de procéder à l'abattage d'un sapin situé sur l'espace public à Taunay et devenu menaçant pour le voisinage ; coût de la prestation 684 € TTC.
- Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le partenariat avec le Centre de la presse de Maisonnais pour l'accueil d'une exposition commémorant le centenaire de la première Guerre Mondiale, et ce, à l'occasion du vide grenier organisé par l'association des UNC/AFN. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, cet engagement.

Affiché le 2 février 2018

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**